



MULHUS/7
(1961-1966)

Deuxième Programme Quinquennal

RD.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX .

TRINITÉ 73-00

DOCS. CHMNS

17 janvier 1944.
No 11.379

SERVICE DU BUDGET

B2 2.594

Secrétaire

Monsieur le Directeur
des Services Financiers.

A la suite du rapprochement, entre les relevés mensuels des dépenses d'établissement établis par les Régions, conformément aux prescriptions de la Note Générale administrative - Budget n° 3 A2 du 1er juillet 1941 et la Récapitulation des dépenses, arrêtées par vos services à fin septembre 1943, j'ai constaté que sur cette Récapitulation les dépenses afférentes au 2ème programme quinquennal, tant pour les travaux complémentaires que pour le matériel roulant, étaient bloquées avec celles du premier programme quinquennal sous la rubrique "Plan quinquennal".

Ces deux programmes quinquenaux figurant séparément dans notre budget d'établissement et le mode de financement du deuxième programme n'étant pas définitivement arrêté, ainsi que je vous l'ai indiqué dans ma lettre B2 n° 2.440 du 21 août 1943, je pense qu'il serait nécessaire d'ouvrir deux comptes distincts pour chacun de ces programmes.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous partagez cette manière de voir.

Le Directeur
du Service du Budget,

Jean Lehoullier

S E R V I C E S F I N A N C I E R S
S E C R E T A R I A T

— Correspondance reçue antérieurement et relative à la même question.

PROVENANCE	ENREGISTREMENT AU DRAUHER SPECIAL		DOSSIER REVISÉ		OBSERVATIONS
	n°	Date	A	B	
Sra. du Budget	2.056	21-8-43	Cpt. gale	23-8-43	(B2 - 2.446)

MM.

S.N.C.F.

PARIS, le 29 JAN 1944

SERVICES FINANCIERS

F2 CGe 3 № 7/0

Monsieur le Directeur
du Service du Budget.

V/Réf.: Lettre E2.2.594 du 17 jan-
vier 1944.

Objet : Imputation des dépenses
d'établissement engagées
au titre du 2ème program-
me quinquennal.

J'ai l'honneur de vous faire savoir
que je suis d'accord sur les dispositions
envisagées dans votre lettre rappelée
ci-dessus.

Les instructions utiles vont être
adressées aux Services intéressés, en
vue d'expliciter, sur mois comptable de
Décembre 1943, les dépenses du deuxième
programme quinquennal.

Le Directeur des Services Financiers,

Signé : BROCHU

Copie transmise à :

- Monsieur le Chef du Bureau des Livres,
à toutes fins utiles.

La modification de l'intitulé des comptes 621, 636, 671 et 693 donnera lieu à une écriture sur mois de Décembre 1943 (valeur 1er décembre) qui soldera les anciens comptes par contrepartie et ouvrira les nouveaux comptes sous les mêmes numéros

- Monsieur le Chef du Bureau Central,
pour le tenir informé.

Les comptes 622, 637, 672 et 694 qui pourront être touchés éventuellement par le Bureau de la liquidation devront être, respectivement, ouverts au Journal du Bureau Central sous les numéros de code 62-00, 63-00, 64-00 et 65-00.

PARIS, le

S.N.C.F.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe 3 N° 709

Paris, le 29 janvier 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
des Services M.T. et V.B.
(toutes Régions)

Monsieur le Chef du Secrétaire
du Service des Approvisionnements.

Objet : Imputation des dépenses d'établissement engagées
au titre du plan quinquennal.

A dater du mois comptable de Décembre 1943, les dépenses du
plan quinquennal devront faire l'objet d'une constatation dans des
comptes différents, suivant qu'elles auront été effectuées au titre
du 1er ou du 2ème programme.

A cet effet, il y a lieu d'ouvrir, dans vos écritures, les
comptes suivants :

Dépenses de Travaux complémentaires pronement dits couvertes
par :

n° 622 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses d'Electrification couvertes par :

n° 637 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Matériel roulant couvertes par :

n° 672 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Mobilier et outillage couvertes par :

n° 694 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

De plus, l'intitulé des comptes déjà ouverts, au titre du
plan quinquennal, devra être complété par l'indication "1er pro-
gramme".

Ces nouvelles dispositions annulent les instructions qui
vous ont été transmises par note F2 CGe 3 N° 543 du 2 octobre
dernier. Les écritures de régularisation seront passées au titre
du mois comptable de Décembre 1943.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Mr le Chef de la 5ème Section du Service général
du Service de l'Exploitation NORD

d° SGP
d° CURET
d° SUD OUEST
d° SUD EST

Mr le Chef de la Subdivision de Comptabilité
du Soc de Matériel et Fraction d'OT

d° NORD
d° OUEST
d° SUD OUEST
d° SUD EST

Voie et Bâtiments - SGP
d° NORD
d° OUEST
d° SUD EST
d° SUD OUEST

Mr le Chef du Secrétariat du Service des
approvisionnements :

Copie transmise à :

Mr le Chef de la Subdivision des Fornitures
Générales (Bureau Central)
d° (Bureau des Livres)

Paris, le

S.N.C.F.

PARIS, le - 2 OCT 1943

11870

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

y² CGe³ n° 543

Objet : Imputation des dépenses d'établissement engagées au titre du 2ème programme quinquennal.

J'ai l'honneur de vous informer que la couverture des dépenses effectuées au titre du 2ème programme quinquennal n'a pas encore fait l'objet d'une décision ministérielle.

Dans l'attente de cette décision, les dépenses de l'espèce seront couvertes par l'emprunt et l'imputation en sera faite aux comptes déjà ouverts à l'occasion du 1er plan quinquennal.

Il y aura lieu, cependant, de tenir des attachements distincts pour les dépenses afférentes au 2ème programme quinquennal.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,
Signé; ALADENISE

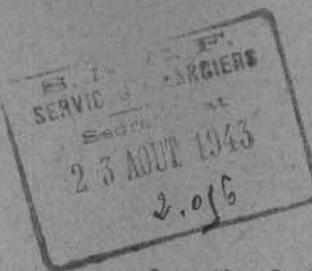
- M. le Chef de la 3^e Section du Service Général
du Service de l'Exploitation (toutes Régions)
M. le Chef de Subdivision de Comptabilité
des Services VB et MT (toutes Régions)
M. le Chef du Secrétariat du Service Central des
Approvisionnements.

M 35

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX . TEL. TRINITÉ 73-00

SERVICE DU BUDGET



le 21 août

1943

B² 2.440

Monsieur le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale.

Par lettre n° 8.872 du 13 août 1943, vous avez bien voulu me demander de vous préciser le mode de financement envisagé pour la couverture des dépenses faites au titre du 2ème programme quinquennal.

J'ai l'honneur de vous informer que, par lettre du 9 septembre 1941, il a été demandé au Ministre que la couverture des dépenses de ce programme soit analogue à celle du programme spécial d'équipement.

Fin 1941, comme aucune décision n'avait été prise, le Contrôle Financier, en arrêtant la loi de finances de l'exercice 1942, a estimé que les dépenses du 2ème programme devaient être couvertes par l'emprunt.

En attendant qu'une décision intervienne, il y aura lieu de continuer à assurer la couverture de ces dépenses par le même mode de financement.

Il reste entendu que celles concernant le remplacement et la transformation du matériel roulant, du mobilier et de l'outillage seront couvertes par prélèvement sur le 2ème élément du fonds de renouvellement prévu par l'avenant du 4 mars 1942.

Le Directeur du Service du Budget,

Paris, le 13 AOÛT 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Sub-Division de la Comptabilité Générale

Budget de l'liquidation

F2 CGe 3 N° 437

Monsieur le Directeur
du Service du BUDGET

Objet : Financement des dépenses faites au titre du 2ème plan quinquennal.

Pour me permettre de préciser aux Comptabilités régionales, l'imputation qu'il convient de donner aux dépenses faites au titre du 2ème plan quinquennal, je vous serais obligé de me faire savoir le mode de financement envisagé pour couvrir les dépenses faites à ce titre.

F. Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Le Chef des Subdivisions

Signé; ALADENIS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales
Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N°

Paris, le

Monsieur le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Le Service du Matériel et Traction SUD-EST nous informe qu'il exécute actuellement des travaux au titre du 2ème plan quinquennal et nous demande de lui préciser l'imputation qu'il convient de donner aux dépenses effectuées à ce titre.

L'imputation au compte d'établissement étant fonction d'une part, de la nature des travaux (Ier Etablissement, TC proprement dits, électrification, Matériel Roulant etc...) et d'autre part, de la couverture affectée à ces dépenses, nous nous sommes renseignés sur le mode de financement envisagé pour ce programme.

Par lettre du 9 Septembre 1941 soumettant à Mr le Secrétaire d'Etat aux Communications le nouveau programme quinquennal de travaux, Mr le Président du Conseil d'Administration a demandé que le financement en soit assuré dans les mêmes conditions et suivant la même procédure que pour le programme spécial d'équipement.

Ignorant la suite qui avait été donnée à cette demande, nous avons questionné le Service du Budget qui nous a fait savoir qu'aucune réponse n'avait été faite à cette proposition et, qu'à son avis, il convenait d'envisager pour ces dépenses la même couverture que pour le Ier plan quinquennal, c'est-à-dire l'Emprunt et le Fonds de renouvellement suivant le cas.

Je vous serais obligé de me faire connaître si nous pouvons nous contenter de ce renseignement verbal ou si nous devons questionner officiellement le Service du Budget avant de donner des instructions aux Services.

Le Chef de la Subdivision
DES ECRITURES GÉNÉRALES

Communication téléphonique de M^r Van Reymenly
(Pépys)

Chacune partie n'a été donnée à la proposition faite
au Ministre de couvrir les dépenses du 2^{me} programme
que mal d'une manière analogue à celle
du programme spécial d'équipement.

Par suite M^r Van Reymenly estime qu'il y
a lieu de prévoir une couverture par l'export
et le fonds de roulement, dans les mêmes
conditions que pour le 1^{er} programme jusqu'au

4/8/43

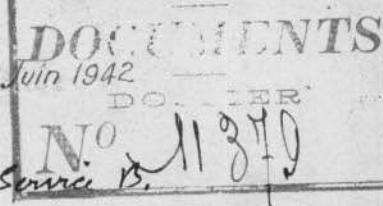


2^eme Programme quinquennal

- Barrage et usine de Bort = 400^M dont 10^M en principal prévus pour 1942 mais différés; il n'y aura en 1942 aucune imputation au titre des T.C.
- Acquisition ou construction de 83 locomotives pour 341^M en principal, dont 1^M prévu pour 1942, mais la dernière réévaluation au 31 mars ramène les prévisions de dépenses pour l'exercice à 0M300.

A (Pour le financement, on envisage les mêmes règles que pour le programme spécial d'équipement. La question est toujours à l'étude.

- Il y aurait intérêt à suivre à part les dépenses du 2^eme programme quinquennal. Question de principe, puisque pour ~~BUREAU des fondations~~ seront presque nulles.



d'après M. Paris du Service B.

Quels sont les tentes ou correspondances qui traitent de A.

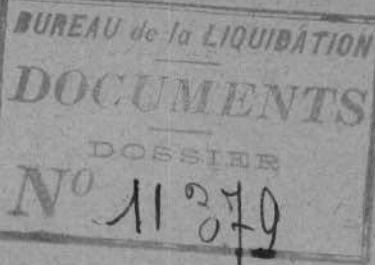
1-6-42

11-a

Le Ministre a-t-il répondu au dernier paragraphe? Non
ne rien faire V.A.J. 17/6/42

COPIE

9 Septembre 1941



Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par lettre du 14 Mai 1941, me demander de vous présenter l'avant-projet d'un nouveau programme quinquennal de travaux qui serait exécuté à la suite des programmes actuellement en cours et dont le montant se fixerait aux environs de 10 milliards de francs.

Ce programme entrerait dans le cadre du plan d'équipement national prévu par la loi du 6 Avril 1941 et devrait être principalement consacré au complément de l'électrification de la région Sud-Est et au renouvellement du matériel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'administration de la R.N.C.F. a approuvé, dans sa séance du 3 Septembre 1941, le programme dont vous trouverez ci-joint trois exemplaires. Le montant s'en élève, en principe, à 10.545 millions de francs, soit, après incorporation des frais généraux à II.640 millions de francs.

—
L'élaboration même de ce programme appelle, dès l'abord les observations suivantes :

1° Il est superflu de souligner qu'il serait vain de pré-tendre, dans les circonstances présentes, établir d'une manière définitive un plan de travaux dont l'exécution ne sera entreprise qu'à partir de l'année 1947.

L'organisation d'un réseau de voies ferrées est, en effet, étroitement subordonnée aux nécessités du trafic : celles-ci dépendront elles-mêmes, dans les années à venir, de la situation de la métropole et de son empire colonial, de la politique économique qui sera suivie, des ententes commerciales qui seront conclues, des courants de transport que les relations internationales permettront de maintenir tant pour les marchandises que pour les voyageurs.

Aucune prévision sur ces problèmes ne pouvant être raisonnablement formulée dès maintenant, nos programmes ont dû être limités à l'amélioration d'ensemble de notre réseau sur la base des données actuelles et de la consistance présente du trafic.

Nous ne saurions donc conférer un caractère immuable aux prévisions que nous avons établies, et nous nous réservons toute latitude d'en modifier, le moment venu, la contexture, soit en renonçant

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
244 Boulevard de Germain PARIS 7ème

à certains travaux qui ne représenteraient plus le même caractère d'urgence, soit en réservant de nouveaux projets dans les programmes annuels que nous seront appelés à dresser.

Aucune indication n'a été, notamment, inscrite au titre des travaux qui ne seront exécutés qu'après la cessation des hostilités et dont la consistance ne peut être actuellement prévue : tel est le cas de l'équipement des ports de la Manche et de l'Océan.

De même, notre projet ne comprend pas les travaux qui, comme les gares marchées de la Région Parisienne, ne seront effectués qu'en accord avec d'autres organismes.

Enfin, il nous est apparu que certains équipements, dont l'intérêt dépasse le cadre particulier de la S.N.C.F. devaient être imputés sur des dotations spéciales : telle est l'électrification de la banlieue nord de PARIS, à laquelle notre Société serait disposée à participer dans la limite des économies d'exploitation correspondantes ; telles sont également la construction et l'amélioration d'usines hydro-électriques qui n'ont pas trouvé place dans les limites restreintes des dotations qui nous ont été assignées.

2° - Les prix sur lesquels nous avons assis nos évaluations correspondent à la situation économiques présente, c'est-à-dire aux derniers cours établis par les fournisseurs. Ils marquent une très sensible augmentation sur les taux admis en Septembre 1940 dans notre premier programme quinquennal et dans le programme spécial d'équipement. Cette augmentation atteint environ 20% pour les travaux complémentaires et 20 à 30% pour le matériel roulant neuf.

3° - Par application du 3ème alinéa de l'art 3 de la Loi du 6 Avril 1941, notre programme ne comprend pas les projets d'acquisition de matériel roulant et de travaux complémentaires dont le montant est inférieur à 20 millions, ni les projets d'achats de mobilier et outillage dont le chiffre n'excède pas 10 millions. Ces projets continueront à figurer dans notre programme ordinaire annuel.

Nous n'avons pas, également, jugé utile de reprendre en détail les projets inscrits en deuxième urgence au programme spécial d'équipement, dans la pensée qu'ils seront incorporés d'office au plan d'équipement national. Je rappelle que le montant, frais généraux compris, s'en élève à 450 millions de francs.

Le programme se répartit entre les rubriques suivantes :

- Electrification (installations fixes et matériel)	2.165 M
- Commandes de matériel roulant	6.990 M
- Améliorations diverses	1.590 I
- Frais généraux sur l'ensemble	1.095 M

Les projets relatifs à l'électrification complètent les programmes antérieurs et concernent principalement la région Sud-Est.

Nous réservons, d'abord, l'équipement de certaines lignes destinées à compléter l'électrification PARIS-CYON.

-3-

Nous nous proposons seulement d'amorcer, en fin de période, le programme complet d'électrification du prolongement de PARIS-LYON sur MARSEILLE tel qu'il est exposé au Chapitre Ier, en poussant jusqu'à AVIGNON l'électrification de la grande artère de la région Sud-Est. Nous pensons que cette méthode est recommandée à la fois par l'incertitude qui pèse encore sur la possibilité d'achever, à la date primitivement prévue, l'électrification de PARIS-LYON en raison des difficultés d'approvisionnement en matières premières et par la nécessité de résERVER un certain délai avant l'entreprise d'une nouvelle tranche importante d'électrification, en vue de faciliter l'assimilation de ce nouveau mode d'équipement et, en particulier, la résorption du personnel et du matériel libérés.

Il va de soi, toutefois, que l'exécution de la tranche LYON-AVIGNON ne se justifie que s'il est, dès maintenant, admis que la réalisation complète du programme d'électrification de la grande artère du Sud-Est sera ultérieurement poursuivie sans interruption.

Les électrifications qui intéressent la banlieue de PARIS ne figurent que pour mémoire dans l'évaluation des dépenses. Nous avons estimé que la dotation nécessaire devait être attribuée au titre du plan consacré à l'équipement de la Région Parisienne.

La même solution a été adoptée pour les projets relatifs à l'aménagement et à l'amélioration des usines hydroélectriques. Ces travaux sont indispensables pour que nous poursuivions une politique d'aménagement de chutes d'eau parallèlement à l'électrification de nos voies. Mais, il nous est apparu que l'intérêt de ces travaux dépassait le cadre de la S.N.C.F. et que la dotation nécessaire devait être inscrite au chapitre "équipement hydroélectrique" du plan d'équipement national.

C'est au renouvellement du matériel roulant que nous consacrons la majeure partie du programme.

Les commandes porteront sur 650 locomotives à vapeur et 40.000 wagons. Aucune dotation n'a été prévue pour la construction de voitures et d'autorails; le cas échéant, des crédits complémentaires seront inscrits à cet effet dans nos programmes annuels.

La dotation prévue au titre de ces commandes atteint 6.990 M. Toutefois, malgré l'importance de ce chiffre, il est permis de redouter qu'en fait elle ne se révèle encore insuffisante.

Compte tenu, tout d'abord, de l'ancienneté actuelle de notre matériel et des faibles crédits inscrits dans les programmes actuellement en cours, les renouvellements auxquels nous pourrons ainsi procéder ne permettront pas - toutes choses étant supposées normales - d'éviter une aggravation du vieillissement du parc dont l'âge moyen, qui était, 23 ans 4 en 1930, passera de 27 ans 6 actuellement, à 31 ans 4 environ en 1952.

Nous sommes assurés, au surplus, que le trafic intense auquel ce matériel doit actuellement satisfaire et l'insuffisance même de son entretien en dépit de l'effort que nous envisageons n'iront pas sans en précipiter l'usure.

.....

Enfin, il ne saurait vous échapper qu'une grave incertitude existe sur le sort du matériel qui a quitté notre territoire et dont l'état est présentement inconnu.

Nous croyons donc devoir attirer votre attention sur le fait que cette partie du programme pourra appeler des redressements. Leur importance dépendra évidemment du trafic réel que nous aurons à assurer après ces hostilités.

Les améliorations diverses portent sur certaines gares de voyageurs et quelques centres de triage, ainsi que sur les dépôts, magasins et ateliers du matériel et de la traction.

Nous avons, enfin, inscrit un certain nombre de projets ayant pour objet de faciliter l'exploitation et d'augmenter la sécurité : amélioration de la circulation, développement du block automatique lumineux et du réseau téléphonique.

Il va de soi que pour la plupart des projets portés au programme, nous ne disposons encore que d'études relativement sommaires, aussi les indications qui sont données par les notices justificatives, ainsi que les évaluations de dépenses doivent-elles être considérées comme approximatives et sujettes à révision.

Le financement du programme ainsi élaboré pose à notre société un problème délicat en raison de la surcharge qu'il fera peser sur nos budgets annuels.

Les dépenses, qui y figurent, peuvent être classées en deux catégories.

D'une part, certains travaux conféreront une plus-value indiscutable à nos installations et apporteront à notre exploitation des facilités qui se traduiront, soit par des économies, soit par des augmentations de recettes, susceptibles de gager l'émission des emprunts nécessaires pour leur exécution. Ces travaux comprennent :

- l'électrification du réseau (installations fixes-matériel moteur - usines hydro-électriques) pour une somme de 2.685 M
 - un ensemble d'aménagements divers pour 1.390 M
- Soit une dépense en capital de 4.075 M
-

En regard de cette somme, nous pouvons inscrire des économies dont le total s'élèverait à 256 M 23, assurant ainsi aux travaux entrepris une rentabilité d'environ 6,5%. Ce taux serait suffisant pour couvrir l'émission d'un emprunt dans des conditions raisonnables.

Par contre, la part la plus importante du programme, soit 6.990 millions, est réservée au renouvellement du matériel rouulant qui, dans la mesure où le matériel nouveau se substituera simplement à du matériel réformé, n'apportera, en réalité, aucun enrichissement à notre société; la charge correspondant à la dépense ainsi engagée

-5-

ne se trouvra, de ce chef, allégée par aucune contre partie.

Nous observons, au surplus, que la guerre et les circonstances actuelles ont imposé à notre matériel une usure exceptionnelle qui accroît l'urgence et la nécessité de ces remplacements; notre société supporte ainsi une charge anormale née des circonstances extérieures à ses actes et à sa volonté.

Bien doute, cette question soulève-t-elle à nouveau le problème de l'amortissement des installations et du matériel, dont l'étude a été, à plusieurs occasions, reprise depuis quelques années.

Mais, en attendant qu'une solution définitive soit apportée à ce problème, nous nous permettons d'insister sur les répercussions qu'il aura sur notre budget l'exécution du programme que nous avons établi conformément à la demande des pouvoirs publics. Sa mise en œuvre restera ainsi subordonnée aux possibilités financières, telles qu'elles se présenteront à l'époque envisagée. Dès maintenant, nous estimons, qu'en toute hypothèse, il est indispensable que le financement puisse en être, le cas échéant, assuré, dans les mêmes conditions et suivant la même procédure que pour le programme spécial d'équipement, dont il assure la continuation.

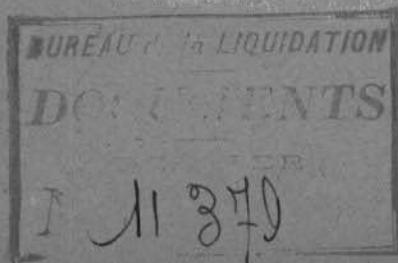
Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Siglé : FOURNIER

2^{eme} programme quinquennal

- Barrage et usine de Port = 400^{Mr.} dont 10 en ^{Mr.} final
mais différés; il n'y aura en 1942 ^(en principal) prévues pour 1942 aucune
imputation au titre des TC -
- Acquisition ou construction de 83 locomotives pour 341^{Mr.},
dont 1^{er} prévue pour 1942, mais la dernière
réévaluation au 31 Mars ramène les prévisions
de dépenses pour l'exercice à 0^{Mr.} 300.
Pour le financement, on envisage les
mêmes règles que pour le programme spécial
d'équipement. La question est toujours à
l'étude.
- Il y aurait intérêt à suivre à part les
défenses du 2^{eme} programme quinquennal.
Question de principe, puisque pour 1942
les imputations seront presque nulles.

Paris



2^{ème} Programme quinquennal

- Barrage et usine de Bort = 400^M en principal dont 10^M prévus pour 1942 mais différés; il n'y aura en 1942 aucune imputation au titre des T.C.
- Acquisition ou construction de 83 locomotives pour 342^M en principal, dont 1^M prévu pour 1942, mais la dernière réévaluation au 31 mars ramène les prévisions de dépenses pour l'exercice à 0M300.
- Pour le financement, on envisage les mêmes règles que pour le programme spécial d'équipement. La question est toujours à l'étude.
- Il y aurait intérêt à suivre à part les dépenses du 2^{ème} programme quinquennal. Question de principe, puisque pour 1942 les imputations seront presque nulles.

Le 1^{er} Juin 1942

2ème Programme quinquennal

- Barrage et usine de Bort = 400^M dont 10^M en principal prévus pour 1942 mais différés; il n'y aura en 1942 aucune imputation au titre des T.C.
- Acquisition ou construction de 83 locomotives pour 341^M en principal, dont 1^M prévu pour 1942, mais la dernière réévaluation au 31 mars ramène les prévisions de dépenses pour l'exercice à 0M300.
- Pour le financement, on envisage les mêmes règles que pour le programme spécial d'équipement. La question est toujours à l'étude.
- Il y aurait intérêt à suivre à part les dépenses du 2^{ème} programme quinquennal. Question de principe, puisque pour 1942 les imputations seront presque nulles.

Le 1^{er} Juin 1942

Le Résumé

Faire marquer au crayon bleu
page 18 il déclare passage vu par un
Buchner. Tant faire le nécessaire.

26 V 42

fz

M. Géninot

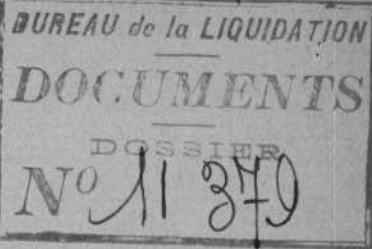
Sous la partie "établissement" il est
fait mention dans 2^{me} plan qu'auquel
qui commence en 1942.

Relever une documentation à ce sujet.

Se rapprocher de B pour savoir s'il faut
un g en clair à la balance pour les opérations
et quelles sont ces opérations.

je préférerais pas avoir de nouvelles g mais
moins malaises. préparatives opératoires

26 2 5 - 42 12



Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par lettre du 14 Mai 1941, me demander de vous présenter l'avant-projet d'un nouveau programme quinquennal de travaux qui serait exécuté à la suite des programmes actuellement en cours et dont le montant se fixerait aux environs de 10 milliards de francs.

Ce programme entrerait dans le cadre du plan d'équipement national prévu par la loi du 6 Avril 1941 et devrait être principalement consacré au complément de l'électrification de la région Sud-Est et au renouvellement du matériel.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. a approuvé, dans sa séance du 3 Septembre 1941, le programme dont vous trouverez ci-joint trois exemplaires. Le montant s'en élève, en principal, à 10.545 millions de francs, soit, après incorporation des frais généraux à 11.640 millions de francs.

—
L'élaboration même de ce programme appelle, dès l'abord les observations suivantes :

I° Il est superflu de souligner qu'il serait vain de prétendre, dans les circonstances présentes, établir d'une manière définitive un plan de travaux dont l'exécution ne sera entreprise qu'à partir de l'année 1947.

L'organisation d'un réseau de voies ferrées est, en effet, étroitement subordonnée aux nécessités du trafic : celles-ci dépendront elles-mêmes, dans les années à venir, de la situation de la métropole et de son empire colonial, de la politique économique qui sera suivie, des ententes commerciales qui seront conclues, des courants de transport que les relations internationales permettront de maintenir tant pour les marchandises que pour les voyageurs.

Aucune prévision sur ces problèmes ne pouvant être raisonnablement formulée dès maintenant, nos programmes ont dû être limités à l'amélioration d'ensemble de notre réseau sur la base des données actuelles et de la consistance présente du trafic.

Nous ne saurions donc conférer un caractère immuable aux prévisions que nous avons établies, et nous nous réservons toute latitude d'en modifier, le moment venu, la contexture, soit en renonçant

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
244 Boulevard St Germain PARIS 7ème

à certains travaux qui ne représenteraient plus le même caractère d'urgence, soit en présentant de nouveaux projets dans les programmes annuels que nous serons appelés à dresser.

Aucune indication n'a été, notamment, inscrite au titre des travaux qui ne seront exécutés qu'après la cessation des hostilités et dont la consistance ne peut être actuellement prévue : tel est le cas de l'équipement des ports de la Manche et de l'Océan.

De même, notre projet ne comprend pas les travaux qui, comme les gares marchés de la Région Parisienne, ne seront effectués qu'en accord avec d'autres organismes.

Enfin, il nous est apparu que certains équipements, dont l'intérêt dépasse le cadre particulier de la S.N.C.F. devaient être imputés sur des dotations spéciales : telle est l'électrification de la banlieue nord de PARIS, à laquelle notre Société serait disposée à participer dans la limite des économies d'exploitation correspondantes ; telles sont également la construction et l'amélioration d'usines hydro-électriques qui n'ont pas trouvé place dans les limites restreintes des dotations qui nous ont été assignées.

2° - Les prix sur lesquels nous avons assis nos évaluations correspondent à la situation économiques présente, c'est-à-dire aux derniers cours établis par les fournisseurs. Ils marquent une très sensible augmentation sur les taux admis en Septembre 1940 dans notre premier programme quinquennal et dans le programme spécial d'équipement. Cette augmentation atteint environ 20% pour les travaux complémentaires et 20 à 30% pour le matériel roulant neuf.

3° - Par application du 3ème alinéa de l'art 3 de la Loi du 6 Avril 1941, notre programme ne comprend pas les projets d'acquisition de matériel roulant et de travaux complémentaires dont le montant est inférieur à 20 millions, ni les projets d'achats de mobilier et outillage dont le chiffre n'excède pas 10 millions. Ces projets continueront à figurer dans notre programme ordinaire annuel.

Nous n'avons pas, également, jugé utile de reprendre en détail les projets inscrits en deuxième urgence au programme spécial d'équipement, dans la pensée qu'ils seront incorporés d'office au plan d'équipement national. Je rappelle que le montant, frais généraux compris, s'en élève à 450 millions de francs.

Le programme se répartit entre les rubriques suivantes :

- Electrification (installations fixes et matériel)	2.165 M
- Commandes de matériel roulant	6.990 M
- Améliorations diverses	1.590 M
- Frais généraux sur l'ensemble	1.095 M

Les projets relatifs à l'électrification complètent les programmes antérieurs et concernent principalement la région Sud-Est.

Nous prévoyons, d'ord. l'équipement de certaines lignes destinées à compléter l'électrification PARIS-LYON.

Nous nous proposons seulement d' amorcer, en fin de période, le programme complet d'électrification du prolongement de PARIS-LYON sur MARSEILLE tel qu'il est exposé au Chapitre Ier, en poussant jusqu'à AVIGNON l'électrification de la grande artère de la région Sud-Est. Nous pensons que cette méthode est recommandée à la fois par l'incertitude qui pèse encore sur la possibilité d'achever, à la date initialement prévue, l'électrification de PARIS-LYON en raison des difficultés d'approvisionnement en matières premières et par la nécessité de résERVER un certain délai avant l'entreprise d'une nouvelle tranche importante d'électrification, en vue de faciliter l'assimilation de ce nouveau mode d'équipement et, en particulier, la résorption du personnel et du matériel libérés.

Il va de soi, toutefois, que l'exécution de la tranche LYON-AVIGNON ne se justifie que s'il est, dès maintenant, admis que la réalisation complète du programme d'électrification de la grande artère du Sud-Est sera ultérieurement poursuivie sans interruption.

Les électrifications qui intéressent la banlieue de PARIS ne figurent que pour mémoire dans l'évaluation des dépenses. Nous avons estimé que la dotation nécessaire devait être attribuée au titre du plan consacré à l'équipement de la Région Parisienne.

La même solution a été adoptée pour les projets relatifs à l'aménagement et à l'amélioration des usines hydroélectriques. Ces travaux sont indispensables pour que nous poursuivions une politique d'aménagement de chutes d'eau parallèlement à l'électrification de nos voies. Mais, il nous est apparu que l'intérêt de ces travaux dépassait le cadre de la S.N.C.F. et que la dotation nécessaire devait être inscrite au chapitre "équipement hydro-électrique" du plan d'équipement national.

C'est au renouvellement du matériel roulant que nous consacrons la majeure partie du programme.

Les commandes porteront sur 650 locomotives à vapeur et 40.000 wagons. Aucune dotation n'a été prévue pour la construction de voitures et d'autorails; le cas échéant, des crédits complémentaires seraient inscrits à cet effet dans nos programmes annuels.

La dotation prévue au titre de ces commandes atteint 6.990 M. Toutefois, malgré l'importance de ce chiffre, il est permis de redouter qu'en fait elle ne se révèle encore insuffisante.

Compte tenu, tout d'abord, de l'ancienneté actuelle de notre matériel et des faibles crédits inscrits dans les programmes actuellement en cours, les renouvellements auxquels nous pourrons ainsi procéder ne permettront pas - toutes choses étant supposées normales - d'éviter une aggravation du vieillissement du parc dont l'âge moyen, qui était, 23 ans 4 en 1930, passera de 27 ans 6 actuellement, à 51 ans 4 environ en 1952.

Nous sommes assurés, au surplus, que le trafic intense auquel ce matériel doit actuellement satisfaire et l'insuffisance même de son entretien en dépit de l'effort que nous envisageons n'iront pas sans en précipiter l'usure.

.....

Enfin, il ne saurait vous échapper qu'une grave incertitude pèse sur le sort du matériel qui a quitté notre territoire et dont l'état est présentement inconnu.

Nous croyons donc devoir attirer votre attention sur le fait que cette partie du programme pourra appeler des redressements. Leur importance dépendra évidemment du trafic réel que nous aurons à assurer après les hostilités.

Les améliorations diverses portent sur certaines gares de voyageurs et quelques centres de triage, ainsi que sur les dépôts, magasins et ateliers du matériel et de la traction.

Nous avons, enfin, inscrit un certain nombre de projets ayant pour objet de faciliter l'exploitation et d'augmenter la sécurité : amélioration de la circulation, développement du block automatique lumineux et du réseau téléphonique.

Il va de soi que pour la plupart des projets portés au programme, nous ne disposons encore que d'études relativement sommaires, aussi les indications qui sont données par les notices justificatives, ainsi que les évaluations de dépenses doivent-elles être considérées comme approximatives et sujettes à révision.

Le financement du programme ainsi élaboré pose à notre société un problème délicat en raison de la surcharge qu'il fera peser sur nos budgets annuels.

Les dépenses, qui y figurent, peuvent être classées en deux catégories.

D'une part, certains travaux conserveront une plus-value indiscutable à nos installations et apporteront à notre exploitation des facilités qui se traduiront, soit par des économies, soit par des augmentations de recettes, susceptibles de gager l'émission des emprunts nécessaires pour leur exécution. Ces travaux comprennent :

- | | |
|--|----------------|
| - l'électrification du réseau (installations fixes-matériel moteur - usines hydro-électriques) pour une somme de | 2.685 M |
| - un ensemble d'aménagements divers pour | <u>1.390 M</u> |
| soit une dépense en capital de | <u>4.075 M</u> |

En regard de cette somme, nous pouvons inscrire des économies dont le total s'élèverait à 256 M 23, assurant ainsi aux travaux entrepris une rentabilité d'environ 6,5%. Ce taux serait suffisant pour couvrir l'émission d'un emprunt dans des conditions raisonnables.

Par contre, la part la plus importante du programme, soit 6.990 millions, est réservée au renouvellement du matériel roulant qui, dans la mesure où le matériel nouveau se substituera simplement à du matériel réformé, n'apportera, en réalité, aucun enrichissement à notre Société; la charge correspondant à la dépense ainsi engagée

ne se trouvera, de ce chef, allégée par aucune contre partie.

Nous observons, au surplus, que la guerre et les circonstances actuelles ont imposé à notre matériel une usure exceptionnelle qui accroît l'urgence et la nécessité de ces remplacements; notre société supporte ainsi une charge anormale née des circonstances extérieures à ses actes et à sa volonté.

Sans doute, cette question souleve-t-elle à nouveau le problème de l'anortissement des installations et du matériel, dont l'étude a été, à plusieurs occasions, reprise depuis quelques années.

Mais, en attendant qu'une solution définitive soit apportée à ce problème, nous nous permettons d'insister sur les répercussions qu'aura sur notre budget l'exécution du programme que nous avons établi conformément à la demande des pouvoirs publics. Sa mise en œuvre restera ainsi subordonnée aux possibilités financières, telles qu'elles se présenteront à l'époque envisagée. Dès maintenant, nous estimons, qu'en toute hypothèse, il est indispensable que le financement puisse en être, le cas échéant, assuré, dans les mêmes conditions et suivant la même procédure que pour le programme spécial d'équipement, dont il assure la continuation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Signé : FOURNIER

J.N.C.F
SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la Compagnie Générale
Bureau Central
17, Rue de Londres, 17
-0-0-0-
F2 CGe 1 N° 2921
-0-

PARIS, le 9 Février 1944

Monsieur le Chef du Bureau de la Liquidation

Objet : Imputation des dépenses d'établissement engagées au titre du plan quinquennal.

A dater du mois comptable de Décembre 1943, les dépenses du plan quinquennal devront faire l'objet d'une constatation dans des comptes différents, suivant qu'elles auront été effectuées au titre du 1er ou du 2ème programme.

A cet effet, il y a lieu d'ouvrir, dans vos écritures, les comptes suivants :

Dépenses de travaux complémentaires proprement dits couverts par :
n°622 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

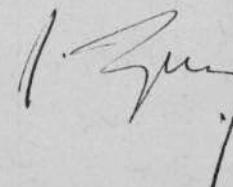
Dépenses d'électrification couvertes par :
n°637 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de matériel roulant couvertes par :
n°672 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Mobilier et Outilage couvertes par :
n°694 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

De plus, l'intitulé des comptes déjà ouverts, au titre du plan quinquennal, devra être complété par l'indication "1er programme".

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales



F^e CGe 3 du 29-1-194

MT Ouest 4 ex

Ex Ouest 5 ex

VB Ouest 6 ex

VB Nord 4 ex

VB Sud-Est 6 ex

S^e A 3 ex

Expedition faite
le 9. 2. 1944

M. Gourvest

Nous avons conservé le stencil.

Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires
veuillez nous en faire connaître le nombre (réduit au
strict minimum) avant le **-9 FEV 1944** dernier délai.
Passé ce délai nous ne pourrons plus satisfaire
votre demande. **Tél. Poste 1387 - N^o: Thibaut**

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe 3 N^o 709

Urgent
Le Chef de la Comptabilité Générale
des Objets
H. J. G.
Imputation des dépenses d'établissement engagées
au titre du plan quinquennal.

Paris, le 29 janvier 1944

Monsieur le Chef de la 3ème Section du Secrétariat
du Service Expl. (Toutes régions)
Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
des Services M.T. et V.B.
(toutes Régions)

Monsieur le Chef du Secrétariat
du Service des Approvisionnements.

A dater du mois comptable de Décembre 1943, les dépenses du
plan quinquennal devront faire l'objet d'une constatation dans des
comptes différents, suivant qu'elles auront été effectuées au titre
du 1er ou du 2ème programme.

A cet effet, il y a lieu d'ouvrir, dans vos écritures, les
comptes suivants :

Dépenses de Travaux complémentaires proprement dits couvertes
par :

n^o 622 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses d'Electrification couvertes par :

n^o 637 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Matériel roulant couvertes par :

n^o 672 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Mobilier et outillage couvertes par :

n^o 694 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

De plus, l'intitulé des comptes déjà ouverts, au titre du
plan quinquennal, devra être complété par l'indication "1er pro-
gramme".

Ces nouvelles dispositions annulent les instructions qui
vous ont été transmises par n^o F2 CGe 3 N^o 543 du 2 octobre
dernier. Les écritures de régularisation seront passées au titre
du mois comptable de Décembre 1943.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

S.N.C.F.

Paris, le 29 janvier 1943,

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
des Services M.T. et V.B.
(toutes Régions)

F2 CGe 3 № 70*

Monsieur le Chef du Secrétariat
du Service des Approvisionnements.

Objet : Imputation des dépenses d'établissement engagées
au titre du plan quinquennal.

A dater du mois comptable de Décembre 1943, les dépenses du
plan quinquennal devront faire l'objet d'une constatation dans des
comptes différents, suivant qu'elles auront été effectuées au titre
du 1er ou du 2ème programme.

A cet effet, il y a lieu d'ouvrir, dans vos écritures, les
comptes suivants :

Dépenses de Travaux complémentaires proprement dits couvertes
par :

№ 622 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses d'Electrification couvertes par :

№ 637 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Matériel roulant couvertes par :

№ 672 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Mobilier et outillage couvertes par :

№ 694 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

De plus, l'intitulé des comptes déjà ouverts, au titre du
plan quinquennal, devra être complété par l'indication "1er pro-
gramme".

Ces nouvelles dispositions annulent les instructions qui
vous ont été transmises par note F2 CGe 3 № 543 du 2 octobre
dernier. Les écritures de régularisation seront passées au titre
du mois comptable de Décembre 1943.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Le chef des subdiv.